

Chasseur Mayennais



Enquête tableaux de chasse
Impact économique de la chasse



Prélèvements sangliers

Le bon sens a de l'avenir

Assurances

Chassez en toute sérénité avec l'assurance chasse du Crédit Agricole.

L'assurance individuelle du Chasseur du Crédit Agricole inclut :

- La responsabilité civile chasseur et chien(s).
- La sauvegarde des droits du chasseur et de ceux des victimes.
- La garantie de(s) chien(s).

Les contrats d'assurance chasse sont proposés par PACIFICA, filiale d'assurances dommages de Crédit Agricole Assurances, S.A. au capital entièrement libéré de 249.194.475 €, entreprise régie par le Code des Assurances - 352 358 865 RCS Paris, Siège social : 8-10 boulevard Vaugirard, 75124 Paris Cedex 15. Les événements garantis et les conditions sont fixés au contrat.

CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DE L'ANJOU ET DU MAINE, Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit - 414.993.998 RCS LE MANS - Société de courtage d'assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07 023 736 - Siège social : 40 rue Prémartine - 72083 LE MANS CEDEX 9 - 01/2016.

**Motoculture - Jardinage
Agriculture - Bricolage
Matériaux - Habillement**



Route d'Angers - Saint-Fort
53200 CHÂTEAU-GONTIER

Tél. 02 43 09 17 15
Fax 02 43 07 91 11

Route de Laval
53600 ÉVRON

Tél. 02 43 01 60 05
Fax 02 43 01 39 53

Groupe
Jean-Louis Guilmault



MAYENNE AUTOMOBILES

643 avenue Gutenberg
53100 MAYENNE
Tél. 02 43 30 44 44

RENAULT LAVAL

Avenue de Paris (route de Rennes)
53940 SAINT-BERTHEVIN
Tél. 02 43 01 22 22

HAUT ANJOU AUTOMOBILES

11 avenue René Cassin
53200 CHÂTEAU-GONTIER
Tél. 02 43 09 15 15

OUVERT du lundi au samedi : 9h-12h / 14h-19h



Le mot du Président

Monsieur Marc-Antoine GILLIOT, notre directeur, vient de prendre une retraite bien méritée après dix ans de bons et loyaux services. Souhaitons-lui une bonne et heureuse retraite dans le Sud-Ouest.

Monsieur Stéphane PETIT, Mayennais, que bon nombre d'entre vous connaissent de par ses engagements auprès des chasseurs de grand gibier, a pris sa relève depuis le 1^{er} novembre.

Connaissant fort bien notre département, il ne pourra qu'assumer avec compétence ses nouvelles fonctions.

La saison de chasse qui vient de se terminer ressemble malheureusement aux précédentes, marquées par la situation du petit gibier qui ne progresse pas comme nous pouvions le souhaiter.

La migration des canards, pigeons et bécasses, n'a pas non plus été ce que nous désirions, du fait de l'absence d'hiver. Les récents comptages de lièvres montrent une certaine stabilité de l'espèce, avec cependant une progression notoire dans certains secteurs notamment dans le sud-est du département, ce qui peut nous laisser entrevoir une évolution favorable dans les années à venir, grâce au plan de chasse aujourd'hui généralisé.

Le grand gibier se porte heureusement de mieux en mieux, avec des prélèvements importants en ce qui concerne le sanglier et une augmentation des attributions pour les chevreuils de plaine, dont nous avons une meilleure connaissance grâce aux observations faites lors des comptages du lièvre aujourd'hui généralisés à tout le département.

Si les dégâts de sangliers apparaissent maîtrisés, il n'empêche qu'il y a lieu d'agir lorsque ceci s'avère nécessaire pour maintenir l'équilibre agro-sylvocynégétique.

A bientôt lors de notre assemblée générale du 23 avril 2016 à Louverné, où toutes ces questions seront évoquées.

Yves MOULIÈRE

Dans ce numéro :

3 
Édito

4 

Informations Nationales et Régionales

*L'impact économique de la chasse
L'Erismature rousse
Permis de construire*

6 

Informations Fédération

*Plan de chasse lièvre
Enquête et tableaux de chasse
Prélèvements de sangliers
Chasse des jeunes chasseurs
Examen du permis de chasse 2016
Nouveaux piégeurs agréés en 2015
Gardes particuliers agréés en 2015
Programme des formations 2016
M. Blin, 70^{ème} permis...*

19 

Nos associations

*ADCGG 53 a 20 ans !
AGDFS 53
ACAM
Amicale des Trompes de Villiers
Charlemagne
Fédération départementale des
gardes particuliers en Mayenne
Union des chasseurs d'Hambers
UNUCR en Mayenne*

24 

Carnet de piégeur

Une bonne équipe

25 

Recette

*Tajine de sanglier aux épices et
fruits secs*

26 

Notre faune

L'hermine et la belette

28 

Petites annonces Cynophilie

Le Barbet

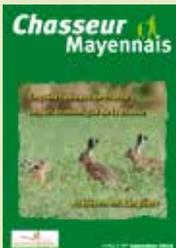
30 

Humeur

Édito



Revue de la Fédération des chasseurs de la Mayenne ■ 1^{er} semestre 2016



Tirage : 9 400 exemplaires
Dépôt légal : 1^{er} semestre 2016
ISSN : 0397-8621

Directeur de la publication : Yves MOULIÈRE
Coordinateur : Stéphane PETIT
Rédaction : Jean-François ARCANGER

Création et impression : Imprimerie MADIOT
Saint-Berthevin - 02 43 69 21 03

Fédération départementale des chasseurs de la Mayenne

« La Vigneule » - 53240 MONTFLOURS
Tél. 02 43 53 09 32 - Fax : 02 43 67 16 96
Courriel : fdcm@chasseurs53.com
www.frc-paysdelaloire.com

Infos nationales/régionales

L'impact économique social et environnemental de la chasse française

L'étude a été réalisée, à la demande de la Fédération Nationale des Chasseurs, en liaison avec l'ensemble du réseau des Fédérations des Chasseurs.

Elle a reçu le soutien financier du Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, et celui des organismes suivants : ONCFS, INTERPROCHASSE, Fondation François Sommer.

Les principaux objectifs de cette étude

- L'analyse de l'impact économique et social permet d'établir des comparaisons entre la chasse et les autres secteurs, et de créer un référentiel permettant de suivre l'évolution de l'impact économique, social et environnemental de la chasse dans le temps.

Les grands axes de cette étude

- Déterminer le poids économique de la chasse dans l'économie française et au niveau des territoires.
- Etablir la place de la chasse dans l'emploi et son apport au développement local.
- Caractériser l'importance et la valeur du bénévolat sur les trois grands axes de la mission dévolue à la chasse française :
 - la gestion de la faune sauvage
 - la préservation des habitats et des milieux
 - la contribution aux liens sociaux et culturels
 - connaître le chasseur du XXI^{ème} siècle.

Les principaux chiffres de cette étude

- L'impact économique de la chasse française est de 3,6 milliards d'€ / an.
- La chasse apporte 2,1 milliards d'€ / an de valeur ajoutée à l'économie nationale (PIB).
- La chasse crée et maintient 25 800 emplois (Equivalent à Temps Plein).
- Le bénévolat des chasseurs sur les territoires représente 78 millions d'heures chaque année.
- Le bénévolat éco-citoyen des chasseurs équivaut à 50 000 emplois (Equivalent à Temps Plein).
- Chaque chasseur contribue directement à hauteur de 1 136 € / an à la richesse de notre pays.
- Pour 70 chasseurs pratiquants, il existe un emploi non délocalisable.

Comparaison avec le nombre de pratiquants d'autres disciplines (source INSEE)

- Football : 2 002 000
- Tennis : 1 103 000
- Equitation : 694 000
- Judo-jujitsu et disciplines associées : 634 000
- Rugby : 447 000
- Randonnée pédestre : 225 000.

La chasse figure dans le trio de tête des loisirs des français avec 1 141 000 pratiquants.

Le portrait du chasseur au XXI^{ème} siècle

- 1 141 000 pratiquants, dont 25 000 femmes.
- Les principaux types de gibiers de chasse sont : le petit gibier sédentaire (32 %), le grand gibier (31 %), les migrateurs terrestres (20 %), le gibier d'eau (13 %), le grand gibier de montagne (3 %), le petit gibier de montagne (1 %).
- Fréquence des sorties de chasse par saison : plus de 50 sorties (23 %), 26 à 50 sorties (36 %), 11 à 25 sorties (30 %), 6 à 10 sorties (7 %), 1 à 5 sorties (4 %).
- Les chasseurs détiennent, en moyenne, 1,6 arme.
- 7 % des chasseurs partent chasser à l'étranger, ils le font en moyenne 2 fois par saison.
- Les structures de chasse :
 - Chasses associatives (A.C.C.A, communales) : 52 % ;
 - Chasses privées : 31 % ;
 - Chasses sur domaines publics (DPM, DPE, Forêt domaniale) : 9 % ;
 - Chasses commerciales : 5 % ;
 - Autres : 3 %.
- Un chasseur dépense en moyenne 2 162 € / an.
- Les activités bénévoles se répartissent de la façon suivante :
 - Gestion des habitats et des milieux : 34 %
 - Gestion du gibier et de la faune sauvage : 32 %
 - Activités sociales et culturelles : 34 %
- Le chasseur parcourt en moyenne 1 940 km par saison pour la pratique de la chasse.
- 47 % des chasseurs ont moins de 55 ans. 55 % sont des actifs dont l'activité professionnelle est la suivante : agriculteurs : 8 % ; artisans-commerçants : 9 % ; ouvriers : 15 % ; employés : 21 % ; professions intermédiaires ou assimilées : 8 % ; cadres, professions libérales : 39 %.



L'Erismature rousse



L'Erismature rousse (*Oxyura jamaicensis*) est un petit canard plongeur originaire d'Amérique du Nord. Sa présence en Europe et en France résulte de l'expansion d'individus échappés d'un élevage en Angleterre dans les années 50. En France, il est observé depuis les années 70 sur certains étangs, lagunes et marais. L'ouest de la France et tout particulièrement les Pays de la Loire, est une région où l'espèce s'est durablement implantée avec un effectif hivernal 2015-2016 d'environ 198 oiseaux concentrés à cette période de l'année sur le lac de Grand-Lieu en Loire-Atlantique.

Au niveau européen, l'Erismature rousse fait l'objet d'un programme d'éradication en raison de menaces fortes qu'elle fait peser par hybridation et compétition sur sa proche cousine, l'Erismature à tête blanche (*Oxyura leucocephala*), qui ne niche plus en France mais est toujours présente en Espagne aux effectifs avoisinant les 2 500 individus. Néanmoins, cette espèce peut faire l'objet d'observations ponctuelles en Mayenne.

En Mayenne, l'Erismature rousse est régulièrement observée sur des étangs, accompagnant d'autres canards plongeurs comme les Fuligules milouins et morillons ou des Foulques macroules. Ainsi entre mars et novembre 2015, plus d'une vingtaine Erismatures rousses ont été signalées. L'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage est l'établissement public en charge de la lutte contre ce canard à fort potentiel envahissant. Depuis 1996, la lutte

Reconnaître l'Erismature rousse

Le mâle présente un bec bleu au printemps-été qui terni en hiver. Une calotte noire se démarque sur des joues blanches. Le corps est roux et la queue noire qu'il peut porter dressée.

La femelle et les jeunes sont à dominante brun avec une barre noirâtre visible de la base du bec à l'arrière de la tête. Le bec est gris-brun.

s'est organisée par le tir du maximum des oiseaux observés et plus de 1 600 d'entre eux ont déjà été prélevés avec l'aide du gestionnaire de la réserve naturelle nationale du lac de Grand-Lieu. En Mayenne, 18 Erismatures rousses ont ainsi été éliminées en 2015 par les agents de l'ONCFS.

Cet effort de lutte nécessite une surveillance accrue des territoires afin d'assurer une réponse adaptée et rapide à

la présence de cette espèce au fort potentiel reproducteur. Ainsi, les agents du Service Départemental de la Mayenne ont renforcé la prospection des étangs en période de reproduction (plus de 130 en 2015), mais le réseau d'observateurs se doit être augmenté au-delà de l'ONCFS. Les chasseurs,

tout particulièrement ceux qui fréquentent les territoires de gibiers d'eau, sont à ce titre des relais importants tant en période de chasse qu'en période de reproduction. C'est pourquoi une coopération renforcée avec la Fédération des Chasseurs de la Mayenne se met en place pour faire de cette veille un atout dans la préservation de la biodiversité.

Dès lors, toutes vos observations le long de l'année sont à faire remonter en temps réel aux sièges soit de la Fédération soit de l'ONCFS qui se mettront en relation avec vous en vue d'apporter la mesure opportune.

Contact : FDC / ONCFS

Tél : 02 43 68 69 73 ou courriel : sd53@oncfs.gouv.fr

Permis de construire dans les zones agricoles ou naturelles

Des plans d'urbanisme ou de cartes communales sont en cours. Les constructions sont à priori interdites dans les zones agricoles ou naturelles, ce qui peut empêcher celles de huttes de chasse, abris de pêche, et pourquoi pas miradors si aucune disposition n'est prise à cet effet.

Le règlement du PLU, dans le cadre des récentes modifications du Code de l'Urbanisme permet la construction de

divers bâtiments bien déterminés, dont celles de cabanes de chasse et abris de pêche à la condition expresse que ceci figure dans le PLU.

Nous ne pouvons que vous conseiller, en cas de modifications de documents d'urbanisme, de prendre attache auprès de vos élus locaux et de faire preuve de vigilance.

Plan de chasse lièvre



Depuis la saison 2015-2016 **TOUT le département** est en plan de chasse obligatoire.

Préalablement aux réunions d'information prévues en mars, des comptages nocturnes ont été réalisés à l'échelle de plusieurs communes. Lors de ces réunions les résultats des comptages sont présentés ainsi que les règles d'attributions et les démarches administratives.

Pour les nouveaux demandeurs d'un plan de chasse qui n'auraient pu assister à l'une de ces réunions, ils peuvent se renseigner auprès du technicien du secteur (voir page centrale «numéros utiles») ou du secrétariat sur le dossier à constituer.

Ce dossier comprenant :

- l'imprimé de demande de plan de chasse petit gibier, rigoureusement renseigné,
- les pièces justificatives du droit de chasse sur le territoire concerné (bail ou autorisation écrite pour les non propriétaires),
- les relevés de propriété : facultatif, mais que vous devez pouvoir fournir en cas de contrôle,
- la localisation précise du territoire de chasse sur une copie de carte IGN au 1/25000^{ème}

Ce dossier doit nous être adressé pour le 30 avril, et au plus tard le 1^{er} juin 2016.

Si vous n'êtes pas adhérent territorial à la Fédération (contrat de services) ou si vous n'êtes pas déjà titulaire d'un plan de chasse grand gibier (ou faisane), vous devez vous acquitter d'une adhésion (article 3, Loi du 30 juillet 2003 sur les statuts des fédérations), dont le montant sera décidé lors de la prochaine assemblée générale du 23 avril 2016 (40 € en 2015).

N'oubliez pas que vous pouvez trouver toute l'actualité cynégétique concernant notre département sur le site FRC PAYS DE LA LOIRE : www.frc-paysdelaloire.com onglet département FDC 53 La Mayenne ainsi que les formulaires de demandes de plans de chasse.

Mais aussi, n'hésitez pas à communiquer votre adresse courriel afin de recevoir très rapidement les informations concernant l'évolution de la législation et les dates des différentes réunions.

Dans le tableau ci-après vous trouverez les informations globales concernant l'évolution du plan de chasse petit gibier depuis les cinq dernières années.

EVOLUTION MISE EN PLACE PLAN DE CHASSE PETITS GIBIERS					
FAISAN	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15	2015/16
Nbre communes comptées	22	23	24	24	24
Nbre communes en plan de chasse	28	36	34	34	34
Nbre de demandeurs	91	109	116	203	175
Nbre bracelets faisane attribués	897	964	898	767	826
LIEVRE	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15	2015/16
Nbre communes PC lièvre	24	48	101	174	261
Nbre circuits IK	0	17	40	74	104
Nbre communes chasse fermée	1	1	2	30	50
Nbre demandeurs PC lièvre	155	270	713	1255	1756
Nbre bracelets lièvre attribués	1 782	2 168	3 085	3 520	4564



Enquête départementale tableaux de chasse

L'enquête sur les tableaux de chasse pour la campagne 2014-2015 a porté sur un échantillon de 1 200 chasseurs. 632 questionnaires ont été retournés, soit un taux de réponse de 53 %.

Résultats de l'enquête prélèvements pour la saison 2014-2015

14,7 % des chasseurs n'ont prélevé aucun petit gibier.

Gibiers sédentaires

Lièvre (0,45)*	3 596
Lapin (2,58)	20 471
Faisan (1,15)	9 129
Perdrix grise (0,25)	2 024
Perdrix rouge (0,32)	2 565

Prédateurs et déprédateurs

Renard (1,36)	10 776	Corbeau freux (0,74)	5 847
Fouine	641	Corneille noire (0,88)	6 954
Ragondin (1,83)	14 511	Pie (0,24)	1 874
Rat musqué (0,36)	2 829	Geai	717

Migrateurs terrestres

Pigeon ramier (6)	47 657	Tourterelle turque	478
Pigeon colombin (0,29)	2 314	Merle	641
Bécasse (0,39)	3 118	Caille	0
Grives (0,22)	1 786	Etourneau	2 817
Tourterelle des bois	88	Alouette	13

* Le chiffre entre parenthèse correspond au prélèvement moyen par chasseur.

Gibiers d'eau

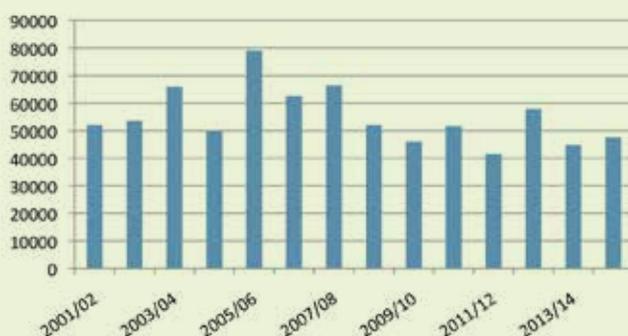
Colvert (2,78)	22 108	Sarcelle d'été	50
Sarcelle d'hiver	842	Souchet	50
Foulque	591	Siffleur	0
Poule d'eau	792	Pilet	25
Vanneau	566	Chipeau	50
Bécassine des marais	629	Milouin	38
Bécassine sourde	101	Morillon	101
Pluvier doré	63	Râle d'eau	25
Chevaliers	0	Oies	13

Evolution des prélèvements des principales espèces

LE PIGEON RAMIER

Le pigeon ramier reste l'espèce la plus prélevée, à défaut d'être la plus chassée, avec une moyenne de 6 pièces en moyenne par chasseur.

Avec 47 000 individus au tableau, 2014-2015 est une saison médiocre pour l'espèce.



ARMURERIE D'ANJOU

SPECIALISTE DE L'ARME FINE

FABRICANT - REPARATEUR - VENDEUR

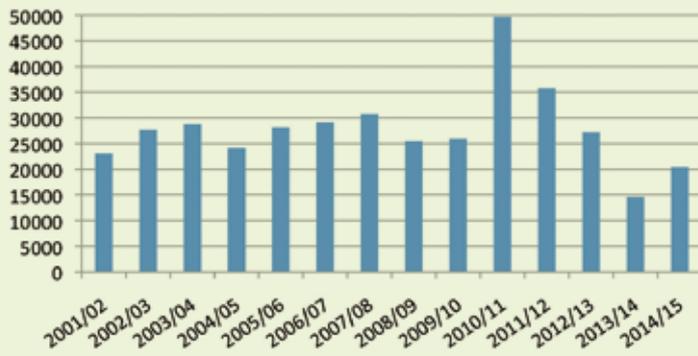
**POUR TOUT ACHAT D'ARME NEUVE,
BÉNÉFICIEZ D'UNE EXTENSION DE GARANTIE
ET D'UN ACCOMPAGNEMENT DE DEUX ANS,
SUR LA CONFORMITÉ.**

**TOUTES LES RÉPARATIONS SONT RÉALISÉES
DANS NOTRE ATELIER PAR TROIS ARMURIERS
DIPLOMÉS DE LA HAUTE ÉCOLE D'ARMURERIE DE LIÈGE**

2, route de Cholet
49370 Beçon les Granits
02 41 77 05 07

armurierdanjou@orange.fr





LE LAPIN DE GARENNE

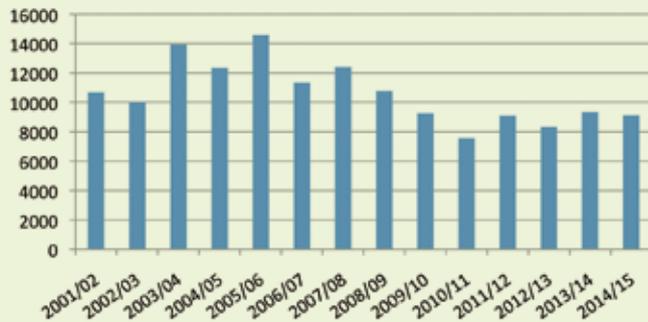
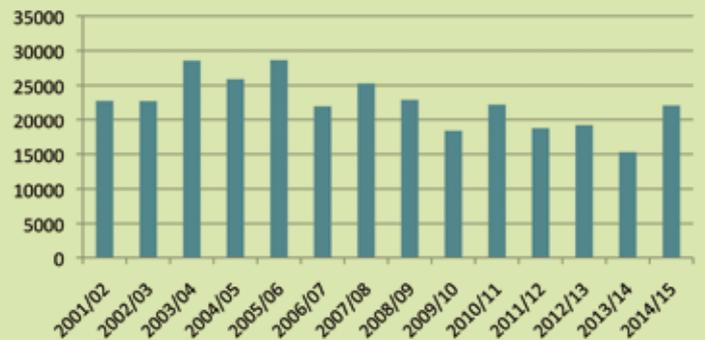
Suite à la campagne de chasse précédente catastrophique pour l'espèce, on s'attendait à une saison 2014-2015 plutôt bonne.

Dans les faits, elle aura été meilleure mais bien moins qu'attendue, en tout cas bien en-dessous de la moyenne des 15 dernières années.

LE CANARD COLVERT

Enfin une saison de chasse correcte pour cette espèce très prisée dans notre département.

Avec 22 000 pièces (2,78 canards en moyenne par chasseur) cette saison s'insère dans la moyenne.



LE FAISAN COMMUN

Ces dernières années le tableau de chasse global semble stagner autour de 8-9000 individus.

Seulement 10 % sont des oiseaux naturels (ou plutôt semi-naturels) mais leur part augmente petit à petit.

FORÊT AVENIR
gestion forestière

Nouveau
Votre forêt informatisée
et archivage de vos documents

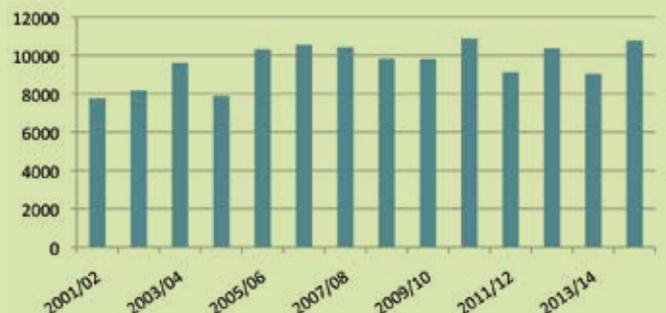
Plan simple de gestion
Mandat de gestion
Vente de bois

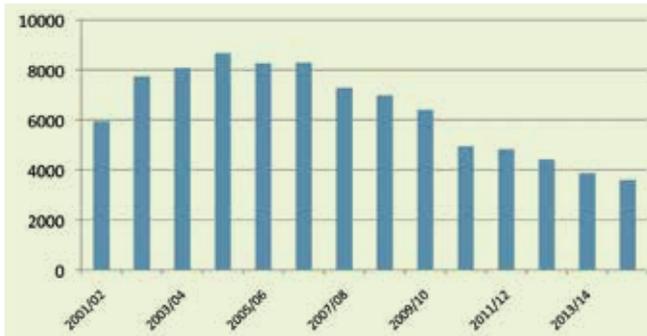
Gestionnaire Forestier Professionnel

Jean de Russon
35500 Saint M'Hervé
jean.de.russon@foret-avenir.fr
www.foret-avenir.fr
Tél : 06 60 56 26 72

LE RENARD

L'impact de l'épizootie de gale sarcoptique ne se répercute pas sur les prélèvements réalisés lors de cette campagne de chasse 2014-2015 à l'instar des résultats des comptages nocturnes 2015 par rapport à ceux de 2014. Les résultats des prélèvements réalisés en 2015-2016 devraient en toute logique voir s'effondrer les prélèvements.





LE LIÈVRE

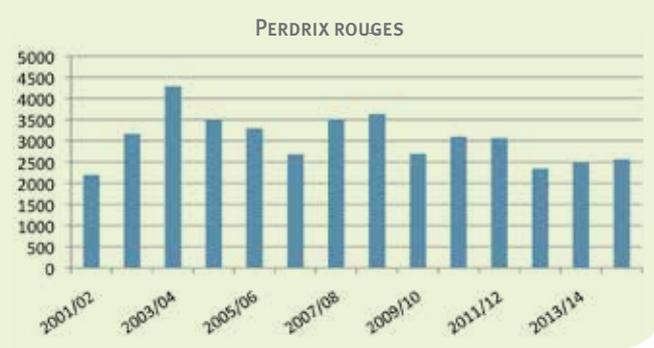
Les prélèvements ont à nouveau baissé d'un cran.

Avec 30 communes où la chasse était fermée cela semble logique. Il faudra vraisemblablement attendre au moins 2 ou 3 saisons pour mesurer l'effort de l'instauration du plan de chasse obligatoire.



PERDRIX GRISE ET PERDRIX ROUGE

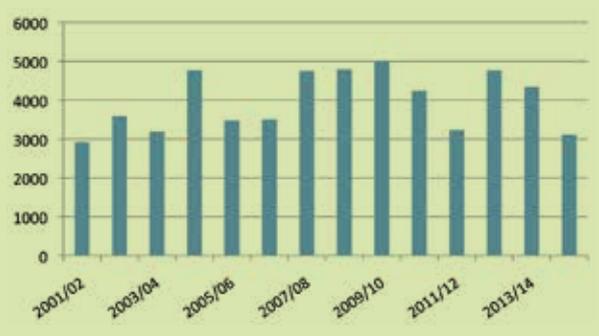
Pour les deux espèces, les niveaux des tableaux de chasse enregistrés restent étroitement corrélés avec l'importance des lâchers.



LA BÉCASSE DES BOIS

2014-2015 aura été une saison médiocre pour les bécassiers mayennais, du même ordre que la saison 2011-2012.

Avec seulement 3000 bécasses au tableau, c'est 30 % de moins que les bonnes années.





L'amour de la cuisine
pour le plaisir de votre table

La Corévatine
Cuisinier - Traiteur

La Corévatine
Corinne et Régis Régnier

25 rue du 11 novembre - 53940 Saint-Berthevin
Tél. 02 43 69 12 88 - Site : lacorevatine.com



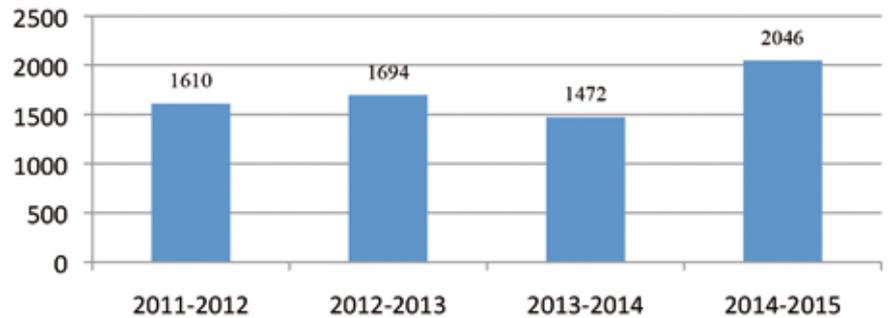
Prélèvements de sangliers

Analyse du tableau de chasse sanglier dans le département de la Mayenne Saisons de chasse 2011/2012 à 2015/2016

Comme indiqué dans un précédent chasseur mayennais (1^{er} semestre 2015), la fédération vous transmet les informations récoltées sur le sanglier dans notre département par le biais de la carte de prélèvement mise en place depuis 2011.

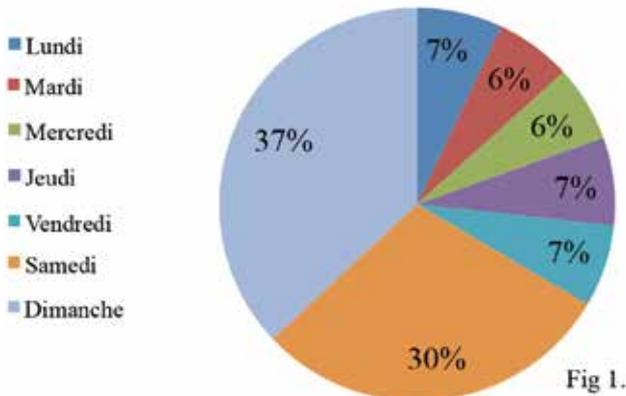
Nous rappelons que chaque chasseur ou organisateur de chasse doit renvoyer obligatoirement cette carte dès qu'il prélève un sanglier.

Evolution du tableau de chasse sanglier.
Département de La Mayenne.
Saisons de chasse de 2011-2012 à 2014-2015

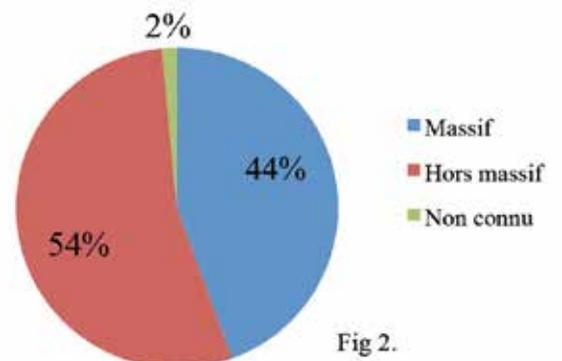


La saison 2014-2015 s'inscrit historiquement dans les trois meilleures campagnes de chasse de l'espèce depuis au moins 50 ans (2045 en 2008/09 et 2590 en 2010/11).

Moyennes des jours de prélèvements
saison 2011-2012 à 2014-2015



Moyennes des lieux de prélèvements
saison 2011-2012 à 2014-2015



Les prélèvements ont lieu principalement le week-end avec 67% d'entre eux réalisés entre le samedi et le dimanche, contre 33% sur les autres jours de la semaine.

En ce qui concerne le lieu de prélèvement, on constate qu'ils se font en grande partie en plaine (54%), contre 44% dans les massifs forestiers.



ACGL Conseil

Gérald LEROY, vous propose votre accès à internet avec 2 lignes simultanées, une ligne fax virtuelle pour 34,90 € TTC/mois.

Installation à partir de 72 € TTC.

06 10 31 87 76

Gérald LEROY - ACGL Conseil - L'étronnier - St Pierre le Potier - 53000 LAVAL - Tél : 06 10 31 87 76 - Fax : 02 53 59 60 67
SARL uni-personnelle au capital de 5000 € - N° de SIRET : 481 577 880 000018 - N° intra : FR 354 815 778 80 - Code APE : 6202A



Moyennes des répartitions par sexe
saison 2011-2012 à 2014-2015

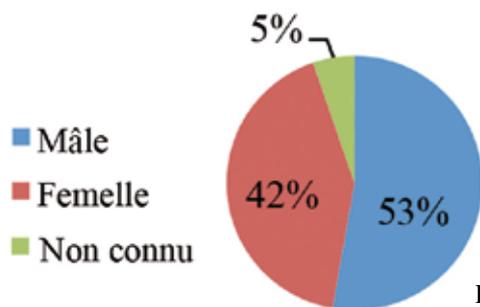


Fig. 3

Moyennes des prélèvements par classe de poids
saison 2011-2012 à 2014-2015

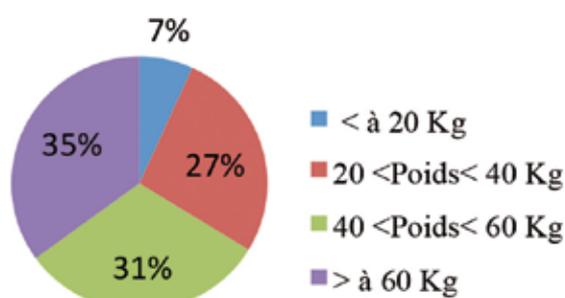


Fig. 4

L'analyse des données sur la répartition des sexes souligne que les mâles (52,75%) sont plus prélevés que les femelles (42%) (Cf. Fig 3). Pour ce qui est des moyennes par classe d'âge : 34,75% des prélèvements concernent les adultes, 31% les bêtes de compagnie, 26,75% les bêtes rousses, et 6,75% les marccassins (Cf. Fig 4).

Le poids moyen du sanglier est de 54 kilogrammes.

Moyennes des prélèvements par mois (%)
saison 2011-2012 à 2014-2015

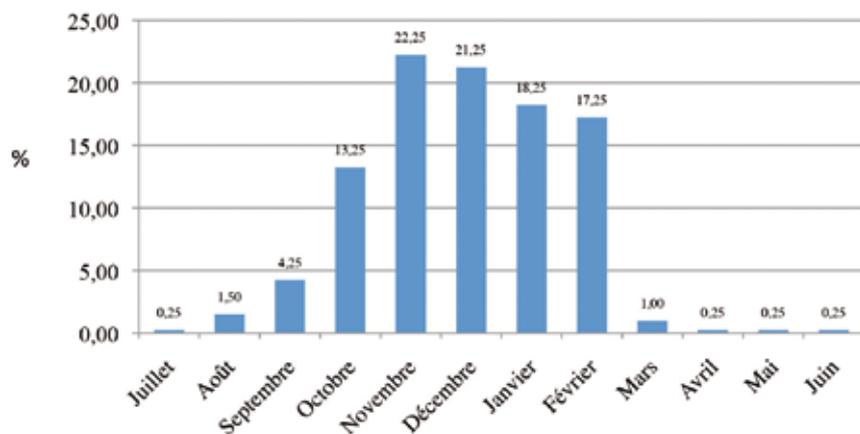


Fig. 5

La répartition mensuelle des prélèvements fait ressortir les mois de novembre et décembre comme les plus importants avec un taux cumulé de 43,5%, contre 53% pour les quatre autres mois de chasse.

Les 3,5% restant représentent les battues administratives et chasses anticipées.

FAISANDERIE DES PINS

Mr Alain Fouillet

La Hétauderie - 53240 LA BACONNIÈRE
 Port. 06 80 98 37 29 © 02 43 37 70 24
 Mail : abfouillet@wanadoo.fr

Imprimerie MADIOT

Faisons un bambou de chemin ENSEMBLE...

02 43 69 21 03 www.imprimerie-madiot.com



Chasse des jeunes chasseurs à La Vigneule

Le 22 novembre dernier, 20 jeunes et nouveaux détenteurs du permis de chasser ont participé à la chasse annuelle sur le site de la Vigneule.



Au cours de la matinée, plusieurs chevreuils parviennent à s'extraire du territoire, deux renards tentent la même manœuvre, le premier est salué et le second est couché par un bon tireur.

En toute fin de traque, un magnifique brocard est lancé de la culture de choux et ne sortira pas de la propriété, tiré par deux jeunes tireurs émérites.

Félicitation ! C'est la première année depuis 4 ans que le tableau comprend un chevreuil !

La matinée s'est achevée par une collation sympathique.

Enfin, ces chasseurs ont bénéficié d'un tirage au sort pour que 10 d'entre eux gagnent une participation à une chasse en Mayenne sur le territoire d'un administrateur.

Exemple à suivre. Merci à lui.

Une fois de plus, nous autres encadrants de cette chasse avons été impressionnés par le comportement exemplaire de ces nouveaux chasseurs.

A la saison prochaine pour un nouveau défi.

CHASSE-PÊCHE-COUTELLERIE-ARCHERIE

Jacques Denys

Compétence et qualité sont nos devises



un choix et un service incomparables au meilleur rapport qualité/prix

SITE DE VENTE EN LIGNE



CHASSE-PÊCHE-UNIVERS
www.chasse-peche-univers.fr

257 rue de Paris 50600 ST-HILAIRE-DU-HARCOUËT etsdenys@orange.fr
Tél. 02 33 49 42 88 Fax 02 33 49 82 80

SCEA OUEST GIBIERS

Faisans, perdrix, colverts



**Les Saillardières
53480 VAIGES**



**Sébastien RACINE : 06 87 13 60 79
 Fabien RACINE : 06 12 49 40 68
 e-mail : racinesebastien@orange.fr**



Examen du permis de chasser 2016

Tout candidat désireux de passer son permis de chasser doit avoir 15 ans révolus au moment de son inscription pour passer l'examen.

Les candidats souhaitant avoir leur permis de chasser pour la saison 2016-2017, doivent s'inscrire le plus vite possible ! Cela leur permettra, en cas d'échec, de repasser l'examen dans une autre session, – sous réserve de places disponibles (n'hésitez pas à vous renseigner). Après cette date, il leur faudra attendre la saison prochaine.

Pour s'inscrire : les candidats doivent prendre contact avec la Fédération qui leur enverra un dossier d'inscription par retour de courrier. Dans ce dossier, ils trouveront :

- une demande d'inscription à remplir avec soin ;
- le calendrier détaillé des sessions avec les dates de formations obligatoires ;
- la liste des pièces à fournir.

En 2015, 165 candidats à l'examen du permis de chasser ont été reçus.

Bon courage aux futurs candidats et bonne chance !

LE PERMIS DE CHASSER ACCOMPAGNÉ

Toute personne ayant au moins 15 ans révolus, peut pratiquer la chasse accompagnée, à condition qu'elle ait suivi une formation pratique dispensée par la Fédération.

Deux dates ont été fixées pour cette formation pratique cette année :

le 6 juillet 2016 ou le 3 août 2016

Pour s'inscrire à l'une de ces formations, il suffit au candidat de contacter la Fédération qui lui enverra, par retour de courrier, un imprimé à retourner complété. Toutefois, nous conseillons à tous nos jeunes candidats de suivre cette demi-journée de formation avec leur accompagnateur.

Attention, il est rappelé qu'en action de chasse, le tuteur et le chasseur accompagné ne peuvent disposer que d'un fusil pour deux, que le tuteur doit être titulaire de son permis de chasser depuis plus de cinq années,

avec validation en cours et d'une assurance couvrant sa responsabilité civile pour cet accompagnement.

La formation et le permis de chasser accompagné sont gratuits.

PARTENARIAT AVEC DECATHLON POUR LES NOUVEAUX PERMIS

- ▶ Remise de 10 % sur l'ensemble du rayon chasse (hors soldes et promotions) pour la 1^{ère} année de chasse. Après vérification de la date d'obtention du permis de chasser sur la carte permanente et de la validation faite en Mayenne.
- ▶ Remise effectuée sur textile et chaussant d'une seule taille par chasseur
- ▶ Alignement sur conditions les plus favorables du marché sur présentation de justificatif
- ▶ Maintien de l'acquisition des points fidélité sur présentation de la carte de fidélité DECATHLON

DECATHLON

DATES FORMATIONS ET EXAMENS DU PERMIS DE CHASSER 2016

* Formation et examen unique une 1/2 journée au choix sur les dates proposées

1 ^{ère} session dépôt avant le 29 mars	2 ^{ème} session dépôt avant le 18 avril	3 ^{ème} session dépôt avant le 17 mai	4 ^{ème} session dépôt avant le 1er août	5 ^{ème} session dépôt avant le 29 août	6 ^{ème} session dépôt avant le 3 octobre	7 ^{ème} session dépôt avant le 24 octobre
FORMATION 1/2 journée au choix*	FORMATION 1/2 journée au choix*	FORMATION 1/2 journée au choix*	FORMATION 1/2 journée au choix*	FORMATION 1/2 journée au choix*	FORMATION 1/2 journée au choix*	FORMATION 1/2 journée au choix*
Mardi 5 avril Mercredi 6 avril Vendredi 8 avril Mardi 12 avril Mercredi 13 avril Vendredi 15 avril	Mardi 26 avril Mercredi 27 avril Vendredi 29 avril Lundi 2 mai Mardi 3 mai Mercredi 4 mai	Mardi 24 mai Mercredi 25 mai Vendredi 27 mai Mardi 31 mai Mercredi 1er juin Vendredi 3 juin	Mardi 9 août Mercredi 10 août Vendredi 12 août Mardi 16 août Mercredi 17 août Vendredi 19 août	Mardi 6 septembre Mercredi 7 septembre Vendredi 9 septembre Mardi 13 septembre Mercredi 14 septembre Vendredi 16 septembre	Mardi 18 octobre Mercredi 19 octobre	Mercredi 2 novembre Jeudi 3 novembre Mardi 8 novembre Mercredi 9 novembre
EXAMEN 1/2 journée au choix*	EXAMEN 1/2 journée au choix*	EXAMEN 1/2 journée au choix*	EXAMEN 1/2 journée au choix*	EXAMEN 1/2 journée au choix*	EXAMEN 1/2 journée au choix*	EXAMEN 1/2 journée au choix*
Mardi 19 avril Mercredi 20 avril Jeudi 21 avril Vendredi 22 avril	Mardi 10 mai Mercredi 11 mai Jeudi 12 mai Vendredi 13 mai	Mardi 7 juin Mercredi 8 juin Jeudi 9 juin Vendredi 10 juin	Mardi 23 août Mercredi 24 août Jeudi 25 août Vendredi 26 août	Mardi 20 septembre Mercredi 21 septembre Jeudi 22 septembre Vendredi 23 septembre	Mardi 25 octobre Mercredi 26 octobre	Lundi 14 novembre Mardi 15 novembre Mercredi 16 novembre

CHASSE ACCOMPAGNEE : (1/2 journée) : Mercredi 6 juillet ou le Mercredi 3 août

ATTENTION :

Le planning des formations est rédigé à titre consultatif, il pourrait être modifié en cours d'année

Les choix des dates exprimées ne seront pris en compte qu'en fonction des places disponibles





Nouveaux piégeurs agréés en 2015

La Fédération des Chasseurs de la Mayenne a formé, durant l'année 2015, 46 candidats afin d'obtenir l'agrément PIEGEUR, en 2 sessions réparties comme suit :

5 ET 6 JUIN

ALLARD	Yves	BOUERE	LEGO	Yohan	CRISSE (72)
AUVRAY	Claude	CHÂTEAU-GONTIER	MARTINEAU	Alexis	BAIS
BAUDOIN	Guillaume	LA BRÛLATTE	MARTY	Claude	AHUILLÉ
COART	Yann	ANDOUILLÉ	PENELET	Anthony	LA CHAPELLE JANSON (35)
COUDREUSE	Claude	PARNÉ-SUR-ROC	PICARD	Michel	LAVAL
FOUBERT	Jean-Paul	PARNÉ-SUR-ROC	POTTIER	Jean-Claude	AMBRIÈRES-LES-VALLÉES
FOUCHER	Patrice	LE RIBAY	ROCHER	Didier	ST AIGNAN DE COUPTRAIN
GARNIER	Michel	AMBRIÈRES-LES-VALLÉES	SAVARY	Gustave	LE RIBAY
GROSSARD	René	AMBRIÈRES-LES-VALLÉES	THIELIN	Quentin	ASTILLÉ
LACROIX	Anthony	ST PIERRE DES NIDS			

26 ET 27 JUIN

CHESNEAU	Antoine	MAYENNE	GUITTER	Arnaud	PRÉAUX
COART	Arno	ANDOUILLÉ	GUITTER	Fabrice	BALLÉE
ECHARD	Gilbert	LOIRON	HUVE	Michel	LA CHAPELLE AU RIBOUL
ELIE	Charlène	ANDOUILLÉ	de LA MORINIÈRE	Marie-Christine	LAVAL
FAFRIS	Gérard	LOUVERNÉ	LAUNAY	Jean-Michel	JUBLAINS
GAROT	Daniel	LA BAZOUGE DE CHERMÉ	LEMOINE	André	ST CÉNÉRÉ
			LEROUGE	Eric	LA CROIXILLE
			LETOURNEAU	Sylvain	CHANGÉ
			MARTEAU	Mickaël	AZÉ
			MONTEBAULT	Kévin	LA CHAPELLE JANSON
			MOUSSU	Théo	LOIGNÉ-SUR-MAYENNE
			OUALET	Thierry	BOUÈRE
			PAVARD	Jean-Luc	ST GEORGES-LE-FLÉCHARD
			RENARD	Patrice	LE HORPS
			ROBILLARD	Christian	AMBRIÈRES-LES-VALLÉES
			ROUSSEAU	Vincent	ST MICHEL DE FEINS
			ROYER	Christian	ÉVRON
			ROYER	Hervé	GREZ-EN-BOUÈRE
			SAVARY	Nicolas	CHANTRIGNÉ
			SAVARY	Mickaël	CHARCHIGNÉ
			THONNON	Serge	ST PIERRE-DES-NIDS

FABRICATION D'ALIMENTS POUR ANIMAUX
 ZA de Lagat • 63120 COURPIERE
 Tél. : 04.73.53.25.00 • www.saga-nutrition.com

**Nouvelles formulations améliorées
 dédiées aux chiens de chasse !**

NOUVEAU

26/12 29/14

PRIX
 DIRECT
 FABRICANT

NOUVEAU

Découvrez notre nouvelle gamme de croquettes CHASSE PRO :

- CHASSE PRO 25/10
- CHASSE PRO 28/13
- CHASSE PRO 31/14

Nous vous livrons à partir de 3 sacs. N'hésitez pas à nous consulter pour les conditions.

DATES DES FORMATIONS PIÉGEAGE EN 2016 :

- Vendredi 17 juin 2016
 et samedi 18 juin 2016**
- Vendredi 1^{er} juillet 2016
 et samedi 2 juillet 2016**

Pour participer à l'une des formations, il suffit de contacter la Fédération afin de s'inscrire ; cette formation est gratuite et se déroule sur le site de la Fédération à Montflours. Les deux journées de formation sont obligatoires pour recevoir l'agrément de piégeur (il n'est donc pas possible de participer à une seule journée seulement).
 Cependant, un arrêté du 13 décembre 2011 institue un âge minimum : il est fixé à 16 ans pour la délivrance de l'agrément de piégeur par le préfet et à 15 ans pour la participation à la session de formation.



Gardes particuliers formés en 2015

25 candidats ont suivi la formation de garde-particulier, dispensée à la Fédération des chasseurs.

Ces formations se répartissent en modules de formation différents, selon des spécificités précises : chasse, et cas général :

BARRIER	Gervais	MARTIGNÉ-SUR-MAYENNE	LUSSOT	Guénoël	CONGRIER
BRABANT	Jacques-Hélian	LAVAL	GUEROT	Liliane	LOUVERNÉ
COLLET	Régis	VILLAINES-LA-JUHEL	HELAINÉ	Marcel	ST PIERRE-DES-LANDES
COSTARD	Marcel	ST PIERRE-DES-LANDES	HUVE	Michel	LA CHAPELLE AU RIBOUL
COUPEAU	Serge	ST PIERRE-DES-LANDES	LEMARIE	Christophe	LE PERTRE (35)
DELIN	Gérard	ERNÉE	MARTY	Claude	AHUILLE
DESLAIS	Maurice	COMMER	MOCHON	Dominique	ST PIERRE-DES-LANDES
FOUILLEUL	Dominique	MAYENNE	MONTEBAULT	Kévin	LA CHAPELLE JANSON
GAUTIER	Roger	CHAMPGENÊTEUX	PEINTRE	Gérard	STE SUZANNE
GENDRON	Bruno	CHÂTILLON-SUR-COLMONT	POIRIER	Philippe	NUILLE SUR VICOIN
GILLES	Patrice	JUVIGNÉ	POUTEAU	Anthony	LA BRÛLATTE
GUINEBAULT	Jean-Pierre	ERNÉE	THONNON	Serge	ST PIERRE-DES-NIDS
GOUGET	Roland	ARGENTRÉ			

Dès aujourd'hui, les personnes intéressées par cette formation peuvent s'inscrire pour la prochaine session, **prévue du 31 mai au 2 juin 2016**, en se signalant auprès du secrétariat de la Fédération.

Programme des formations 2016

J.F.O (Chasse à l'Arc) : Samedi 25 juin 2016

FORMATION SÉCURITÉ ET CHASSES COLLECTIVES

Priorité aux adhérents contrats de service

Samedi 9 juillet 2016



La fédération des chasseurs de la Mayenne vous propose une formation sur la sécurité et les chasses collectives. Elle se déroulera en deux temps sur une journée complète.

Le Matin : (en salle)

- Visionnage d'un film
- Accidents de chasse
- Responsabilités
- Assurance
- Organisation d'une battue
- Balistique
- Après chasse : Transport, entretien et stockage des armes.

L'après-midi :

- (application terrain)
- Manipulations, franchissement et déplacement avec une arme.
- La battue et son organisation
- Tir, balistique et ricochets.

VOUS ÊTES INTERESSES ALORS...

Contactez-nous :

02 43 53 09 32 ou fdcm@chasseurs53.com

Fédération des chasseurs de la Mayenne
La Vigneule - 53240 MONTFLOURS

EXAMEN INITIAL DE LA VENAISON :

samedi 10 septembre 2016

GARDES PARTICULIERS :

mardi 31 mai, mercredi 1^{er} juin, jeudi 2 juin 2016.



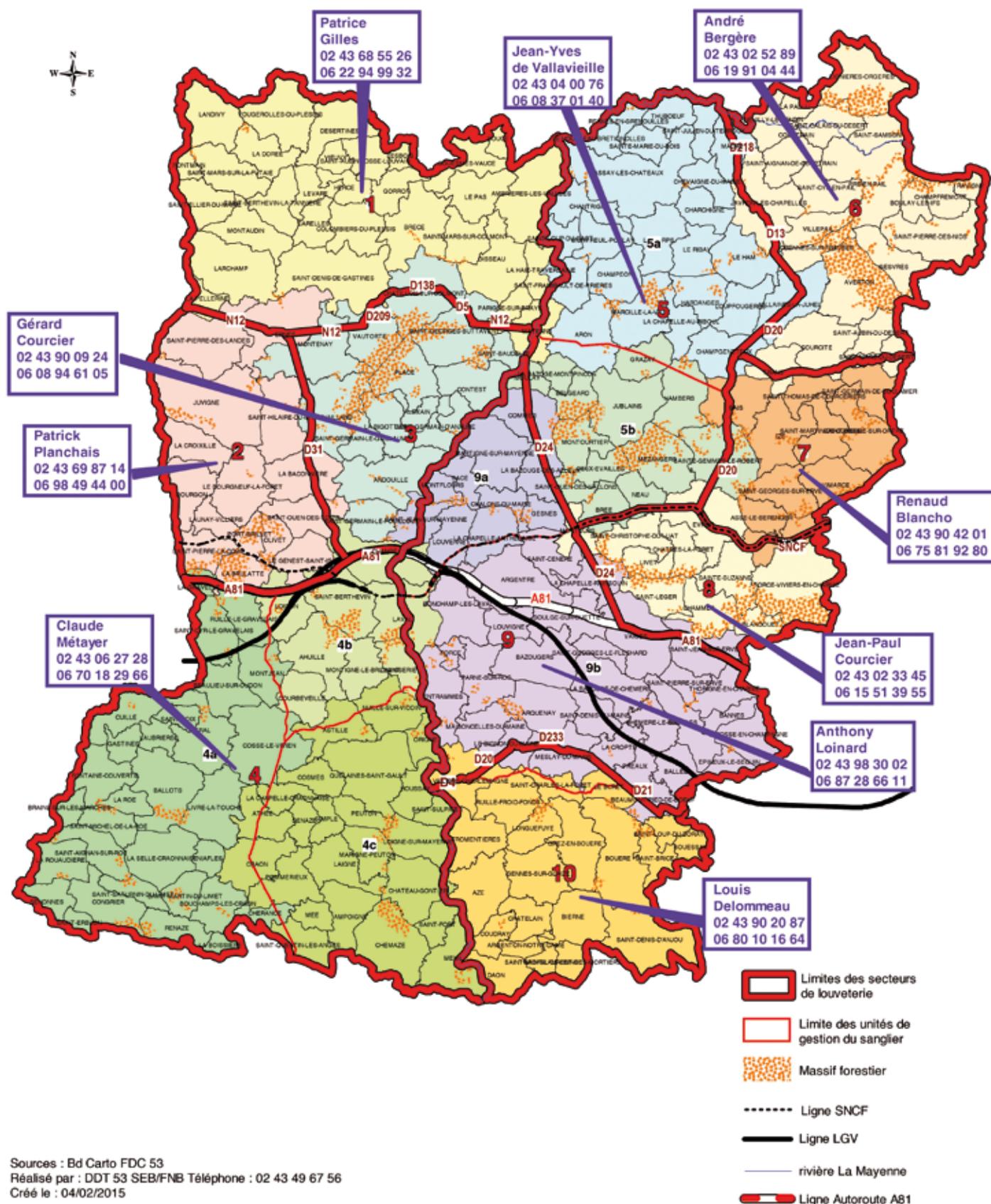
**ÊTRE PROCHE DE VOUS,
ET À VOTRE ÉCOUTE,
ÇA CHANGE TOUT.**

Crédit Mutuel

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel MABN, société coopérative anonyme à capital variable, capital initial de 38 112 € - immatriculée sous le n° 556 650 208 RCS LAVAL - 43, bd Volney 53083 Laval Cedex 09, contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 61 rue Taitbout, 75436 Paris Cedex 09.



Secteurs de compétence des lieutenants de louveterie en Mayenne Période 2015 - 2019



AGENDA 2016 DES TÂCHES ADMINISTRATIVES OU RÉGLEMENTAIRES DU CHASSEUR MAYENNAIS

(sous réserve d'éventuelles modifications réglementaires)

DEMARCHES	LIEU	DATE LIMITE
Inscription à la formation du Permis de Chasser*	FEDERATION	30 septembre
Inscription à la formation piégeage	FEDERATION	aucune
Inscription à la formation des gardes particuliers	FEDERATION	31 mai
Inscription à la formation hygiène alimentaire	FEDERATION	aucune
Inscription à la formation obligatoire des archers	FEDERATION	25 juin
Retour des réalisations plan de chasse PETIT GIBIER*	FEDERATION	31 décembre
Retour des réalisations plan de chasse GRAND GIBIER	FEDERATION	10 mars
Demande de plan de chasse PETIT GIBIER*	FEDERATION	31 mai
Demande de plan de chasse GRAND GIBIER*	FEDERATION	15 février
Retour du carnet prélèvement (PMA) Lièvre et Bécasse	FEDERATION	31 mars
Mise à disposition des bracelets PETIT GIBIER	FEDERATION	31 octobre
Mise à disposition des bracelets GRAND GIBIER	FEDERATION	30 septembre
Demande d'autorisation de destruction à tir	DDT	31 mars
Déclaration de destruction à tir : Corbeau freux, Corneille noire	MAIRIE	10 juin
Déclaration de piégeage annuelle	MAIRIE	31 juillet
Bilan de captures piégeage	DDT	30 septembre
Retour de l'enquête prélèvements (Tableau de chasse)	FEDERATION	10 mars
Assemblée générale de la Fédération/ formalités d'inscription des votants	FEDERATION	28 mars
Validation du Permis de Chasser	FEDERATION	28 février
Attestation de meute	FEDERATION	aucune
Demande d'autorisation de capture et de transport de Lapin de Garenne	DDT	aucune
Règlement de cotisation pour les adhérents territoriaux	FEDERATION	30 octobre
Commande de semences cultures à gibier	FEDERATION	31 mars
Demande de subventions pour les adhérents territoriaux	FEDERATION	15 octobre

* imprimés téléchargeable sur le site : www.frc-paysdelaloire.com/federations-chasseurs/fdc53-mayenne/textes-et-imprimés.html

-  Examen et formation
-  PMA et plan de chasse
-  Destructrions nuisibles
-  Divers





Mayenne Anjou



Vous avez des
**RATS
SOURIS**
taupes
insectes
guêpes
frelons
puces
cafards
...

Devis gratuit

Contactez-nous au
02 43 53 53 54



M. Blin

70^{ème} permis de chasser... toujours alerte...

Il y a 5 ans, dans notre édition le Chasseur Mayennais du 1^{er} semestre 2011, nous vous avons présenté M. Blin, qui avait l'année de ses 90 ans tué son sanglier, bien boulé, du premier coup s'il vous plaît ! Nous souhaitions à l'époque à M. Blin de bien continuer à chasser... Nos vœux ont été exaucés, puisque pour ses 95 ans M. Blin tuait un magnifique



brocard (voir photo), manqué au premier coup mais très vite doublé très proprement. Cette année, pour ses 70 ans de permis ce sont deux canards qui ont été interceptés en plein vol... Il a gardé bon pied et surtout bon œil, M. Blin et avec son «petit 16» il est resté précis. On dit que la valeur n'attend pas le nombre

des années, pour M. Blin il faudrait plutôt dire la valeur est toujours là malgré le nombre des années! Né le 6 juillet 1920, c'est en 1946 que notre Nemrod âgé de 26 ans prend son premier permis. Alors responsable de famille, son papa étant décédé, il tient l'exploitation agricole sur Chailland avant de s'installer sur St-Hilaire-du-Maine. La chasse du lapin a toujours eu sa faveur. C'est sans doute pour cela qu'il a toujours aimé chasser accompagné d'un chien, plutôt chien courant d'ailleurs. La chasse a toujours été pour lui un moment de rencontre privilégié avec ses amis hélas souvent aujourd'hui disparus.

Bon vivant, il a toujours aimé les repas d'après chasse et aujourd'hui encore il n'en manque pas un. La chasse pour M. Blin un art de vivre, peut-être, mais n'est-ce pas là aussi son secret pour être resté aussi jeune ? Cher Monsieur, au nom de tous les chasseurs mayennais, nous vous adressons toutes nos félicitations et vous souhaitons ainsi qu'à votre épouse beaucoup de bonheur, une belle 96^{ème} année et encore de beaux coups de fusil...!

Concours Saint Hubert



SAMEDI 8 OCTOBRE 2016
CONCOURS SAINT HUBERT SUR FAISANS
A MONTFLOURS (FDC53)

Concours réservé aux chiens d'arrêt ou Spaniels. Le chasseur effectue avec son chien, un parcours d'une vingtaine de minutes à la recherche de faisans. Le couple est jugé sur le comportement du chasseur et les aptitudes du chien. Les premiers duos de chaque catégories et ayant obtenus un minimum de 50 points participeront à la finale régionale.

INSCRIVEZ-VOUS DES MAINTENANT !

Fédération des chasseurs de la Mayenne : 02 43 53 09 32
fdcm@chasseurs53.com

Service INFO fdc53



Vous souhaitez recevoir
dès leur parution
les arrêtés d'ouverture et de fermeture de la chasse
ou toute autre information EN TEMPS REEL !

Envoyez-nous votre courriel

fdcm@chasseurs53.com

ADCGG53 un nouveau souffle pour ses 20 ans

Depuis le départ simultané des Président et Vice-Président de l'Association des Chasseurs de Grand Gibier en novembre dernier pour raison professionnelle, un travail de fond a été engagé par la nouvelle équipe pour dynamiser l'association à l'occasion de ses 20 années d'existence.

L'objectif est de la rendre plus attractive auprès de ses adhérents, mais aussi des autres chasseurs du département en démystifiant l'image du chasseur de Grand Gibier.

Il n'y a pas de « Grands chasseurs » et de « Petits chasseurs » mais seulement du grand gibier et du petit gibier. Le fait important étant que chacun respecte une certaine éthique de la chasse pour en donner une image positive auprès du grand public.

Avec l'évolution de notre agriculture et ses couverts végétaux qui favorisent le déplacement des chevreuils et sangliers hors des massifs forestiers, le grand gibier va de plus en plus à la rencontre des chasseurs n'ayant pas la volonté ou l'occasion de chasser en forêt. Ceci représente pour l'ADCGG53 une réelle opportunité de communiquer sur notre vision de la chasse au Grand Gibier auprès d'une population élargie de chasseurs. Nous y voyons, et cela pour notre plus grande satisfaction, une relation directe

A l'occasion de ses 20 années d'existence, l'Association des chasseurs de Grand Gibier a modernisé son logo pour le rendre plus attractif, et vous donne rendez-vous le **9 avril 2016**, à l'espace Corail de Villiers Charlemagne pour fêter l'évènement...



avec le nombre croissant des candidatures à la formation au Brevet Grand Gibier, véritable socle d'existence de notre association.

Nous ne négligeons pas pour autant les difficultés que cette évolution peut parfois générer dans le maintien d'un bon équilibre des prélèvements entre milieux ouverts et milieux fermés. Cela doit être source de réflexion et de concertation pour permettre à tous de prendre plaisir à chasser sur son territoire et ne pas « ruiner » à bon ou mauvais escient l'effort du voisin...

Le nouveau Président,
Didier Leblanc

Association des Chasseurs de Grand Gibier
De la Mayenne

Fête ses 20 ans

Villiers Charlemagne – Salle Corail

Samedi 9 Avril 2016 à 18 H

Moment convivial assuré

Cocktail de bienvenue - Spectacle Paulo - Repas
Trompes des Echos du Bas Maine
Tombola gratuite

Tarif adulte: 35€ / personne

Réservation au : 07 78 12 06 71

DECATHLON Partenaire officiel de l'ADCGG53

Accord de partenariat avec Décathlon

Depuis le 1^{er} Janvier 2016, tout adhérent à l'association des Chasseurs de Grand Gibier bénéficie d'une remise de 10% sur ses achats au rayon Chasse de Décathlon.

DECATHLON

ATELIER DE TAXIDERMIE

Mammifère - Oiseau - Poisson

Port: 06 08 89 82 48
Tél: 02 33 31 01 82
Fax: 02 33 28 67 58

At St-Hubert
61320 CARROUGES





AGDFS 53 (Association de gestion et de défense de la faune sauvage 53)

« Souvenirs !!! Et espoirs nouveaux »

En d'autres temps chaque petite parcelle cultivée abritait tantôt une compagnie de perdreaux tantôt un capucin. Mais aujourd'hui les choses se sont compliquées pour le petit gibier sédentaire. L'une des raisons est la révolution qu'a connue notre agriculture. De petites parcelles en polycultures (Luzerne, choux, céréales, betteraves...) l'agriculture s'est orientée vers la monoculture sur de très grande surface avec des haies limitées au strict minimum. Le petit gibier a directement souffert de ces changements radicaux. L'idée de gérer en commun les petits gibiers n'est pas née d'aujourd'hui.

Très tôt les chasseurs se sont regroupés pour unir leurs efforts de préservation de ces espèces. Ces regroupements ont pris des formes d'associations ou de Groupements d'intérêts cynégétiques (GIC) par exemple.

Parallèlement les chevreuils et les sangliers semblent, à travers ces bouleversements agricoles, y trouver leur compte grâce entre autre aux couverts hivernaux comme la moutarde par exemple.

Là encore les chasseurs s'adaptent. Pour réguler le sanglier les chasseurs se regroupent entre voisins.

L'histoire montre que comme le dit le proverbe : « L'union fait la force »

Le regroupement sur des surfaces minimums permet une gestion adaptée aux gibiers sédentaires de nos plaines, mais peut aussi permettre une chasse efficace de « nouveaux gibiers de plaines ».

Alors n'hésitons pas ! Regroupons au maximum nos territoires sous forme d'associations ou de G.I.C. Cela nous permettra d'organiser des belles chasses en commun entre voisins, borduriers, jeunes chasseurs et autres amis chasseurs, sources de convivialité et d'amitiés nouvelles.

PS : N'hésitez pas à interroger les techniciens de la fédération des chasseurs pour vous regrouper.

L. Pacitto



ACAM (Association des chasseurs à l'arc de la Mayenne)

Notre association et ses adhérents ont participé en 2015 à plusieurs manifestations :

Aux fêtes communales de Martigné-sur-Mayenne et Juvigné. Nous nous sommes retrouvés au mois de juin à la fête de la chasse à Villiers Charlemagne et au mois d'octobre à la fête de l'automne de Craon. L'ACAM a même participé à l'anniversaire d'un chasseur en proposant des tirs à l'arc aux convives.

Mais n'oublions pas que l'objectif de l'archer reste la chasse, à l'image d'Aurélien qui a réussi à flécher ce renard dans le massif de la Lande Royale.

Il s'agit là de sa première prise à l'arc ! Félicitations.



A propos de chasse, La Mayenne organise à la fédération des chasseurs les Journées de Formation Obligatoire

(J.F.O). A l'issue de cette formation, une attestation est délivrée aux participants. Ainsi tout chasseur en possession de cette dernière peut chasser à l'arc, permis de chasser et validation en cours en poche bien entendu.



Elle aura lieu le **samedi 25 juin 2016**. Dès à présent vous pouvez vous inscrire auprès de la Fédération des chasseurs de la Mayenne soit par téléphone au 02 43 53 09 32 soit par courriel au fcdm@chasseurs53.com

Michel GOBBE, formateur national à la Fédération Française des Chasseurs à l'Arc (FFCA) interviendra lors de cette J.F.O.

ACAM

Association des chasseurs à l'arc de la Mayenne

21 rue Cassiopée,

53470 MARTIGNE SUR MAYENNE

Président : B. CARRE - 06 23 77 24 80



Amicale des Trompes de Villiers Charlemagne

Il n'est jamais trop tard pour bien faire. Aussi permettez moi de vous présenter les meilleurs vœux des sonneurs de l'Amicale des Trompes de Villiers Charlemagne. Ces vœux s'adressent évidemment aux amis chasseurs de la Mayenne, à la Fédération Départementale des chasseurs, et aux associations qui gravitent autour d'elle.

Notre souhait de l'année dernière était de continuer à participer à l'Assemblée générale de la Fédération et nous avons avec Marc-Antoine Gilliot un défenseur, plusieurs fois rencontré en 2015. Aussi notre joie a été immense lorsqu'il nous a invité à sonner pour son départ privé au Château de Champfleury. Bonne route Marc-Antoine dans les forêts de Pins du département des Landes !!

Si nous regardons un peu dans le rétroviseur cette année aura été pour nous une année de travail et de mises aux points de nos partitions, nos chants de Vénerie mais également de nos « chers » chants marins qui font l'originalité de nos sorties, petites ou grandes et qui amènent la joie et la communion avec notre public. Ajoutons à cela de nouvelles fanfares plus complexes dans notre répertoire. Et tous les sonneurs s'y sont mis, étonnant même le président par la volonté farouche de réussir à se glisser dans l'équipe... sans faire de trou. Bravo aux dix sonneurs, aux chanteuses mais aussi à notre accordéoniste.

L'Ecole de trompe en sommeil pendant quelques mois accueille à nouveau deux à trois sonneurs prêts à rejoindre le groupe. Courage, Alain est un professeur attentif et compétent qui vous bichonne !!

Nous avons terminé l'année 2015

en boulet de canon avec un concert dans l'église d'Aviré (49) organisé par nos amis des Trompes du Domaine des Rues où les deux groupes se sont vus qualifiés de « sonneurs de grande qualité » avec bien sûr une mention à Thomas pour son solo de chant et son pupitre de basse.



35 ans de Radio France Mayenne

Nous ne pouvions commencer l'année 2016 qu'avec une autre nouveauté : accompagner une chasse à tir tout le long de la journée et transformer en fanfares de Vénerie les annonces faites par les « piboles » de nos amis chasseurs de la Forêt d'Araize. De la Marche de Vénerie à la Curée tout a été sonné ! La soirée s'est terminée par une animation, trompe et chants... jusqu'à « fort tard... ! »

Un énorme merci au Président et aux chasseurs pour leur dynamisme, leur accueil sans borne et leur curiosité au sujet de la trompe et la Vénerie. Bien sûr nous sommes prêts à retourner à la moindre sollicitation.

Nous ne saurions passer sous silence nos prestations à Préaux chez M. et M^{me} Marquet lors des vendanges du Manoir du Pin. Ni nos interventions chez notre présidente d'honneur M^{me} Isabelle Ducatillon au Château de Bourgon, ni notre journée à Lassay les Châteaux pour la restauration de la Tour Lavoisier, ni la plus belle fête de

la chasse et de l'automne au Château de Craon et surtout pas l'anniversaire de Radio France Mayenne avec notre regretté Noël Meslier.

Que l'année 2016 soit la continuité de 2015. Nous ferons tout pour que cela continue, dans la même ambiance au milieu de nos amis et partenaires que nous remercions encore une fois.

Merci aux municipalités de Villiers et Ruillé qui nous donnent des possibilités pour continuer la route.

L'ATV répète le mercredi à partir de 17h30 pour les cours de perfectionnement, le lundi à 18h30 pour le groupe confirmé, soit à Ruillé-Froid-Fonds, soit au siège à Villiers Charlemagne (lorsque le temps le permet).

Jean Marie Fracapane,
Le président,
Tél. 02 43 07 72 35
Courriel :
papeunina@hotmail.com

A LAVAL
22, rue de la Paix

Les Relais d'Alsace
TAVERNE KARLSBRAU

Téléphone : 02 43 53 53 44
Télécopie : 02 43 56 23 56
E-mail : laval@lesrelaisdalsace.com
Site : www.relaisdalsace-laval.com





Fédération départementale des gardes particuliers de la Mayenne

Devenez Garde Particulier assermenté

La fonction de Garde Particulier est très ancienne, sa création remonte à l'ordonnance de Colbert sur les eaux et forêts du 13 août 1669.

La surveillance d'un bien peut être confiée à un Garde Particulier. Quand celui-ci est assermenté il a le pouvoir de constater les infractions.

Toute personne physique ou morale ayant un droit de propriété ou de jouissance, c'est-à-dire : Propriétaire, Nu-Propriétaire, Usufruitier, Fermier, Locataire, Détenteur d'un droit de Chasse, Détenteur d'un droit de Pêche, a le droit de nommer un Garde Particulier pour surveiller son bien, il est appelé « Commettant »

Le Garde Particulier doit être commissionné par le propriétaire, agréé par le préfet et assermenté par le tribunal d'instance.

Quand les démarches sont réalisées et validées le Garde Particulier est doté du pouvoir d'établir des procès-verbaux d'infraction.

Le cadre juridique applicable résulte aujourd'hui d'un décret de 2006. Les textes distinguent les Gardes Particuliers selon le domaine d'intervention :

- Le Garde Particulier de Chasse.
- Le Garde Particulier de Pêche.
- Le Garde Particulier Bois et Forêts.
- Le Garde Particulier de la Voierie.

Tout Garde Particulier doit avoir suivi une formation pour obtenir « l'Aptitude technique » délivrée par le Préfet.

Celle-ci se compose de deux modules : le premier est un tronc commun (10 heures) sur les notions juridiques de base et les droits et devoirs du Garde Particulier ; le second (8 heures) est un module spécifique au domaine d'intervention du garde (police de la chasse, pêche, bois et forêts, Voierie etc.)

En Mayenne la formation du tronc commun ainsi que celle du module police de la chasse est dispensée par la Fédération des Chasseurs de la Mayenne.

Pour les modules pêche, Bois et Forêts ainsi que Voierie la formation est organisée en fonction de la demande.

Une des missions de la Fédération des Gardes Particuliers de la Mayenne est d'accompagner les Gardes et futurs Gardes, ainsi que transmettre les dates et lieux de ces

différentes formations.

Devenir Garde Particulier est simple et relativement rapide. Cette fonction très complète, intéressante et enrichissante

permet au garde de s'investir dans sa passion.

Information importante à tous les Gardes Particuliers dans la phase de renouvellement : même s'il n'est plus nécessaire de prêter serment au tribunal lors du renouvellement il est indispensable de faire valider la carte au greffe du tribunal.

Fête de la chasse à Villiers Charlemagne, comme l'an passé nous seront présents, nous pourrons vous accueillir le week-end du 12 juin 2016 sur notre stand.



Pour tous renseignements s'adresser à :

Jean Pierre LEROY Président 02 43 02 63 55
Port : 06 85 18 13 60

René MALIN Vice-Président 02 43 02 12 59
Port : 06 61 81 61 76

Jean- Yves POUTEAU Trésorier 02 43 53 97 06
Port : 06 08 45 70 71

Liliane GUEROT Secrétaire 02 43 69 75 93
Port : 06 83 15 59 69

www.fdgpm53.com

Le Bureau





Union des chasseurs d'Hambers

La société a été créée le 24 février 1951, sous la présidence de M. Robert Royer. Elle comptait alors 34 sociétaires, et un territoire de 1 113 hectares.

Aujourd'hui, nous sommes 20 sociétaires, sur un territoire de 800 hectares.

Notre commune étant située entre le bois d'Hermet, le bois du Tay et le site du Montaigu, nous avons la chance d'avoir une population importante de chevreuils, ainsi que des passages réguliers de sangliers. A ce jour nous avons le droit de prélever 6 chevreuils, que nous faisons essentiellement en battues. Un de nos sociétaires possède une meute créancée renards et sangliers, ainsi nous faisons régulièrement des battues nuisibles. D'autre part nous lâchons chaque année, tout au cours de la saison, une trentaine de perdrix et une centaine de faisans.

En fin de saison tous les sociétaires de retrouvent autour d'une bonne table, avec femmes et enfants, pour partager un moment de convivialité, et se remémorer de belles histoires de chasse...



L'UNUCR en Mayenne

L'Union Nationale pour l'Utilisation de Chiens de Rouge (UNUCR) compte dans notre département 2 conducteurs de chiens agréés pour la recherche de grands animaux blessés ou pour contrôler les tirs.

Hervé exerce depuis de nombreuses années sur le département mais aussi dans l'Orne et le nord Sarthe parfois même plus loin.

Lucie avec son teckel Jazz, âgé de deux ans et agréé au printemps 2015, ont opéré en Ille et Vilaine et en Mayenne pour leur première saison.

Lucie et Hervé comptent une soixantaine de recherches dans notre département sur le grand gibier pour la saison passée.

Un troisième viendra renforcer l'équipe la saison prochaine : Éric MAROUZE.



HERVE MOULINET,
Délégué départemental
06 86 49 19 94

LUCIE DE LA RIVIERE
06 68 37 78 97



« En respectant des règles simples on obtient des résultats nettement supérieurs »

PENDANT LA CHASSE

Si possible, arrêtez les chiens de chasse !

- ▶ Cela évitera de pousser l'animal plus loin ou chez les voisins !

APRES LA CHASSE

Contrôlez votre tir.

- ▶ Que le gibier soit supposé blessé ou manqué, en particulier en l'absence de réaction de l'animal, quel que soit l'arme utilisée
- ▶ Faites intervenir le conducteur de chien de sang

A L'ENDROIT DU TIR ET SUR UNE CENTAINE DE METRES

Recherchez des indices de blessures.

- ▶ Poils coupés, os, chair, gras, contenu des viscères, sang ...

Laissez les indices sur place, avec un repère

Balisez l'anschluss (endroit du tir) et la direction de fuite de l'animal

- ▶ Sans piétiner la voie et les indices, et en évitant de circuler partout

APPELEZ NOUS !

Notre intervention est gratuite

Prévoyez les numéros de téléphone de vos voisins.

- ▶ Nous rappelons que malgré notre agrément nous n'avons pas le droit de suite sur le terrain d'autrui sans son accord.



Une bonne équipe



Quelque part au Sud Est du département, 3 piégeurs interviennent sur leur commune.

Martial et Michel utilisent des cages pièges à 1 ou 2 entrées et réalisent pas moins de 280 prises de ragondins et une dizaine de rats musqués par saison. Pour attirer leurs nuisibles ils appâtent avec un demi épi de maïs attaché au-dessus de la palette basculante, avec un fil de fer. Ils ajoutent quelques morceaux de pommes autour du piège pour exciter encore plus leur appétit.

ASTUCE DE PIEGEUR

« Nous bouchons les passages des ragondins avec de l'herbe ou des feuilles, ce qui nous permet de nous rendre compte, le lendemain, s'il y a présence ou pas de ragondins en constatant le piétinement ou le déplacement de nos végétaux. »

Les prises peuvent être réalisées dès le premier jour mais parfois au bout d'une semaine seulement.

Notre troisième piégeur, Martial B, quant à lui utilise un tout autre matériel pour un autre objectif : Le piège à lacet type Billard posé dans des tas de fumier avec pour cible le renard.

ASTUCES DE PIEGEUR

Il y a la méthode classique du tas de fumier en couloir avec un appât au centre et un piège à chaque extrémité. Mais Martial.B a une autre façon de faire.

« Pour capturer les renards les plus malins, je creuse un puit au centre du tas de fumier pour y déposer mes appâts d'où partent vers l'extérieur 3 petits couloirs sur le passage desquels je pose un piège à lacet. J'utilise souvent des ragondins comme appât car les renards en sont friands »

Martial.B piège les 12 mois de l'année et uniquement au tas de fumier pour une prise annuelle de 25 renards en moyenne.



CONSEIL

Le piégeage demande du temps en particulier pour relever les pièges quotidiennement. C'est l'une des raisons pour lesquelles les gens ne piègent plus.

Si vous manquez de temps, installez vos pièges à portée de votre regard afin de constater rapidement la présence ou non d'une prise et ceci sans avoir à parcourir de longues distances. Les animaux s'approchent fréquemment des habitations et vous en prendrez aussi dans ces conditions. Pour notre petit gibier, mieux vaut piéger un peu que pas du tout !

Jean THEYS, FDC53



Tajine de sanglier aux épices et fruits secs

INGRÉDIENTS POUR 10 PERSONNES:

2 kg de viande de Sanglier
(tailler des morceaux de 60/80 gr)
3 litres de jus de veau ou jus de gibier
30 cl de vin blanc sec
2 carottes
2 oignons
2 échalotes
Thym, Laurier
Sel, poivre
10 cl d'huile (classique)
50 + 50 gr de beurre
200 gr d'abricots secs
100 gr de figues séchées
150 gr de pruneaux
100 gr de raisins secs
1 bâton de cannelle
2 badianes (anis étoilé)
1 cuillère à soupe de genièvre écrasée
150 gr de farine



1. Eplucher et tailler les légumes en gros morceaux réguliers (car vous allez les conserver)
2. Dans une cocotte mettre l'huile et 50 gr de beurre, une fois celui-ci fondu, ajouter les morceaux de sanglier et colorez-les.
3. Lorsque la viande est bien colorée sur tous les côtés la retirer, puis la réserver dans un plat et mettre à nouveau 50 gr de beurre à fondre, ajouter les légumes, carottes, oignons et échalotes. Bien les faire revenir sans coloration, mettre le vin blanc, tous les fruits secs, le thym et le laurier, ainsi que tous les épices.
4. Ajouter la viande et la farine, bien mélanger, recouvrir la viande de jus de veau ou jus de gibier. Assaisonner de sel et poivre, cuire au four à 150°C pendant 3 h au moins ou sur votre plaque de cuisson à frémissement pendant 4 h. (vérification de l'apport de cuisson, avec la pointe d'un couteau, si celui-ci rentre facilement dans le morceau de viande c'est que votre tajine est cuite)
5. N'oubliez pas de rectifier l'assaisonnement et si votre sauce manque un peu de consistance, retirer les morceaux de sanglier et faites-la bouillir pour qu'elle diminue de volume, alors elle épaissira.
6. Servir le plat avec tous les ingrédients de la cuisson.
7. Conseil du sommelier : FAUGERES, VACQUEYRAS, RASTEAU. Buvez des vins plutôt tanniques.

Et bon appétit !



Recette par Stéphane LOUVEAU
L'Alliance des Saveurs



L'hermine et la belette

L'HERMINE

Description

D'une taille supérieure à sa cousine la belette (de 26 à 43 cm de longueur, pour un poids variant de 130 à 445 g), sa silhouette générale s'en rapproche cependant sensiblement. Le critère distinctif déterminant est la longue



queue toujours terminée par un pinceau noir. On notera également la ligne de séparation, entre son dos brun et son ventre blanc jaunâtre, plus régulière. L'hermine se distingue aussi par son changement de coloration du pelage, celui-ci devenant blanc en hiver. Ce changement n'est pas systématique, il affecte plus particulièrement les individus évoluant dans les régions au climat rigoureux. Il existe de nombreuses variantes présentant un panachage plus ou moins prononcé, dans l'Ouest de la France elle reste le plus souvent entièrement brune.

Alimentation

Les différentes études du régime alimentaire de l'hermine mettent en avant une gamme de proies relativement large mais sa préférence pour les rongeurs (en particulier les campagnols) est suffisamment nette pour la classer dans les prédateurs spécialistes. Le lapin peut constituer une part importante de son alimentation pour certaines populations.

Les proies secondaires sont les oiseaux (passereaux, galinacés) et les œufs. Les poissons, reptiles, insectes, vers de terre, taupes et musaraignes sont peu consommés mais comparativement, dans de plus fortes proportions que chez la belette.

Le dimorphisme sexuel très prononcé favorise les femelles, plus petites, quant à la poursuite des campagnols dans les



galeries souterraines. L'hermine consacre beaucoup de temps et d'énergie à la recherche des proies. Comme la belette, elle tue par une morsure à la base du crâne ou à la nuque.

Reproduction

La femelle peut être fécondée précocement dès l'âge de un à trois mois. Les jeunes mâles, quant à eux, ne seront mature qu'au cours du printemps suivant leur année de naissance. Les accouplements ont lieu de mai à juillet. L'hermine, contrairement à la belette, n'a qu'une seule portée par an de 4 à 18 jeunes. La particularité de la gestation chez ce petit carnivore est le phénomène de l'ovulation différée. Après la fécondation, l'œuf se développe pendant 14 jours au bout desquels la segmentation s'arrête et l'embryon ne s'implantera que 9 à 11 mois plus tard. La véritable gestation qui suit cette longue période d'attente dure 4 semaines.



Art & Fenêtres
L'ART D'ÊTRE UNIQUE

NOUVEAU
MATÉRIAU

NOUVELLE
PERFORMANCE

UNIQUE
&
INNOVANTE

1^{ère} FENÊTRE
PERSONNALISABLE

ENTREPRISE DAUVERCHAIN
160 rue du Haras - 53100 MAYENNE - Tél. 02 43 32 13 71
E-mail : dauverchain.artetfenetres@wanadoo.fr

GIBIERS DE TIR ET DE REPEULEMENTS



Agréé 53C055

**FAISANS
PERDRIX
COLVERTS**

Gabriel Persigan
-53- Villiers Charlemagne
06 81 45 15 70



Les groupes familiaux observés au cours de l'été ne sont le plus souvent que de 4 à 5 individus, ce qui dénote des pertes importantes chez les jeunes.

Statut

L'hermine ne fait plus partie des espèces classées nuisibles au niveau national, on ne peut donc plus la piéger. Ce choix a sans doute été dicté par sa faible abondance (elle est cependant présente localement en Mayenne) et le fait qu'elle cause peu de dégâts dans les élevages. Par contre, elle reste « espèce gibier » et peut être régulée par la chasse compte tenu de l'impact important qu'elle peut avoir sur certaines espèces-proies dans le cas de fortes densités.

LA BELETTE

Description

Son pelage brun dessus et blanc dessous présente une ligne de démarcation sur les flancs irrégulière contrairement à l'hermine. C'est cependant sa queue courte uniformément brune qui constitue l'élément distinctif le plus facile à observer. Son corps mince, ses oreilles et ses membres courts qui confèrent une allure générale souple et allongée. Le dimorphisme sexuel est très prononcé, le mâle pouvant peser le double de la femelle : 60 à 70 g pour une longueur de 18 à 23 cm contre 35 à 90 g pour une taille de 16 à 19 cm.



Alimentation

On rencontre la belette presque partout où se développent des populations de petits rongeurs, son habitat est donc très varié. On la rencontre fréquemment le long de fossés, chemins, talus, haies ou le long des murs. La belette est un prédateur spécialiste, elle est inféodée aux petits rongeurs et plus particulièrement aux campagnols. Dans des proportions telles qu'ils dépassent souvent les 60 %, voire jusqu'à 99 % de la totalité des proies consommées. Lorsque les populations de petits rongeurs déclinent, la belette reporte alors sa préférence alimentaire sur les oiseaux, les lapereaux ou levrauts mais aussi les taupes et les musaraignes. Les proies sont généralement consommées sur place après avoir été tuées par une morsure à la base du crâne. La belette ne laisse sur les lieux que les pattes, la queue, des morceaux de peau et les viscères.

Reproduction

Les belettes s'accouplent en avril-mai. Les 2 à 10 jeunes de la portée naîtront 35 jours plus tard dans un nid au fond d'une galerie, dans un pierrier, sous des branchages ou des racines. Dans les cas de pullulations de campagnols une seconde portée, en été, peut être menée à terme. De plus, la maturité sexuelle des femelles survient à quatre mois soulignant la forte prolificité théorique de l'espèce. En contrepartie la mortalité annuelle peut être très importante et dépasser les 75 % suite à des conditions climatiques particulières, à la raréfaction des proies et à la prédation (hermine, chouettes, renards...).

Statut

Espèce chassable, la belette n'est plus classée nuisible en Mayenne depuis 2006. Le tir ne constitue pas un moyen sérieux et efficace permettant de réguler l'espèce compte tenu de ses mœurs discrètes. La belette est présente sur l'ensemble de notre département avec parfois temporairement de bonnes densités. Comme sa cousine l'hermine, la belette ne fait plus partie des prédateurs classés « nuisibles », son piégeage est donc interdit.

J-F.A.

MICHEL GALLIER
SARL

Nouveau



Piège à double lacets THIBERT PHE

- Piège à œuf de 25 cm, détente en cuivre
- Piège à œuf de 30 cm, détente en cuivre
- Piège à appât de 30 cm, détente en cuivre
- Super X "Belisle"
- Piège à lacet "Belisle"
aux normes internationales de piégeage sans cruauté pour les renards
- Belettière / Boîte tombante à appât
- Cage à pie / Corneille / Parc à corbeaux
- Boîte à fauve tous modèles / Collets
- Accessoires divers

Route de Brecey - Les Vallées - 50150 SOURDEVAL
Tél. 02 33 69 24 25 - 02 33 69 24 26 - Fax 02 33 69 24 29



Le Barbet

Le Barbet est un chien de type médioligne (c'est-à-dire qu'il est plus long que haut) de taille moyenne (54 cm minimum pour les mâles, 50 cm minimum pour les femelles), il est caractérisé par une épaisse toison protectrice longue et laineuse ; le poil forme une barbe au menton, d'où son nom. Son corps doit donner une impression générale de rondeur, de solidité, de rusticité. Le crâne du Barbet est rond et large, ses oreilles longues sont attachées bas, elles sont plates, larges et garnies de longs poils. La queue est un peu relevée mais n'atteint pas l'horizontale, elle est attachée bas et forme un léger crochet à l'extrémité. La robe est unicolore, le Barbet peut être noir, gris, marron, fauve, sable, blanc et toutes ces couleurs peuvent être panachées de blanc.



Dans son « histoire naturelle » (1749), le naturaliste Buffon cite le Barbet comme un chien exceptionnellement résistant au froid et à l'humidité. Il a, durant des siècles connu une belle notoriété dans une bonne partie de l'Europe, mais est rentré dans l'ombre à la fin du 19^{ème} siècle, avec l'arrivée des races britanniques.

Les origines du Barbet sont confuses, pour certains il aurait vu le jour au Moyen-Orient, ensuite il aurait migré vers l'ouest pour arriver en Afrique du Nord ; pour d'autres

c'est dans cette région qu'il serait apparu, mais pour ces deux versions le Barbet serait arrivé en Europe avec les Sarrazins, alors que d'autres encore pensent que le Barbet serait arrivé en Europe occidentale avant le VI^{ème} siècle précédent notre ère avec les celtes (peuplade indo-germanique), mais ce qui est sûr c'est que c'est une race ancienne. Il était utilisé comme chien de chasse, chien de berger ou encore comme chien de garde. On retrouve de nombreuses traces du Barbet au fil du temps, il apparaît sur des écus du Moyen-Age, il est statufié aux pieds de St Martin dans la cathédrale St Sauveur d'Aix en Provence au 12^{ème} siècle, au côté d'une diane

chasseresses dans le parc de Rambouillet à la Renaissance, Jacques du Fouilloux le décrit pour la chasse au marais dans son traité de chasse (16^{ème} siècle), il est peint par Jean baptiste Oudry au 18^{ème} siècle,...

D'abord inscrit parmi les chiens d'arrêt, il figure aujourd'hui dans le 8^{ème} groupe (chiens leveurs de gibiers, retrievers et chiens d'eau). Ce chien est réputé pour son intelligence et son caractère équilibré, il est un compagnon tout désigné pour le sauvaginer, en effet il est à l'aise dans l'eau « il nage comme un poisson » et rapporte très bien le gibier.

Petites annonces

ANNONCES

■ Recherche territoire de chasse Mayenne sud en location - 100ha minimum - Tél. 09 75 61 39 10 - Romelard Saint Denis d'Anjou

PASSEZ UNE PETITE ANNONCE (réservée uniquement aux particuliers)

Si vous souhaitez passer une petite annonce...(chien, armes, chasse...) : adressez votre texte (20 mots maximum) avec votre règlement par chèque de 10 euros, pour parution dans un prochain exemplaire du Chasseur Mayennais, à l'adresse suivante : FEDERATION DES CHASSEURS DE LA MAYENNE - LA VIGNEULE - 53240 MONTFLOURS à remplir :



Chers amis chasseurs, le moustique, auteur de l'Humeur de notre bulletin s'est fait gober par un... crapeau !... Destin normal et fatal...

Nous allons le regretter... et aurions voulu lui rendre un vibrant hommage tant il nous a diverti, amusé, par sa dérision, son esprit caustique, sur des sujets qui nous touchent de près ou de loin nous autres chasseurs.

D'une certaine manière, ils nous permettait de prendre de la hauteur et du recul sur nos petites préoccupations. Qu'il en soit ici vivement remercié.

Peut-être son fantôme pourra-t-il inspirer tel édito ou tel autre article.

La rédaction vous propose alors de remplacer cette « Humeur du Moustique » par « l'Humour du chasseur Mayennais ».

Tel notre premier auteur, adressez-nous vos histoires de chasses mayennaises, drôles ou cocasses de préférence.

Vous pourrez alors les partager avec les chasseurs mayennais.

Merci au premier auteur !

A vous de jouer.

Quand j'étais enfant, écouter les histoires de chasse racontées par les grands, était un vrai bonheur ; je garde des souvenirs par milliers de toutes ces histoires. Peut-être d'ailleurs au fil des années les récits étaient-ils améliorés, mais qu'importe ! Ces histoires de chasse étaient toujours sérieuses sauf quelques unes parfois...

Celle-ci remonte à l'entre deux guerres, dans les années 30 je pense. Au printemps, une portée de renardeaux avait fait son apparition près d'une ferme que nous appellerons pour l'histoire la Nouvelière. Cette ferme se situe à la lisière d'un bois dans la région de Meslay-du-Maine. A cette époque, le renard qui était essentiellement un animal de forêt, commettant parfois ses méfaits dans les métairies bordurières pour nourrir ses renardeaux.

A la Nouvelière les poules qui vivaient en totale liberté commençaient à disparaître... la patronne s'en prit au Natol son mari :

- « *Prend ton fusil non de dl'a et pis tue moi ça. Ces saletés là, y s'trompant pas, y prenant les poulets qui sont v'nus. Et pis v'la t'y pas qu'maintenant y venant même en plein*

jour ».

Pauvre gars Anatole, avec son fusil à chiens le voilà bien...! Il a bien essayé plusieurs soirs, mais rien.

Ses copains lui dirent :

- « *Tu demandes à monsieur du M qui possède une meute fameuse pour les renards. Ils les tuera tous, tu verras* ».

Le vélo enfourché, voilà notre homme au marché de Meslay le vendredi suivant. Il fallait de toute façon y aller pour ramener le pain pour la semaine et des bricoles, toujours plein les sacoches et plein le cageot du porte bagages ! Et puis, le marché de Meslay, c'était toujours l'occasion de voir les copains de chasse et de boire un petit coup. Ce jour-là, rendez-vous fût pris avec Mr du M pour la semaine suivante.





En attendant la chasse, la patronne n'eut plus qu'à rentrer ses poules le soir. Cela n'empêcha d'ailleurs pas les renards de continuer d'en goûter quelques-unes.

Enfin, le jour de la chasse arrive, les cartouches fraîchement faites sont prêtes, les chiens lâchés et à midi, 5 renardeaux et la mère sont tués.

- « Le Natole lui, y n'a manqué un mais il a été tué après, ouf sinon gare aux représailles, du genre t'es bon à rin... »

Tout était donc bien, oui sauf... Gros problème ! Dans l'équipe des chasseurs de renard il y a Jules, sonneur de trompe au Rallye Cor, la trompe basse. Il aime bien la chasse le Jules, il en manque pas une... Oui mais il aime bien aussi et surtout même l'après chasse. Il aime bien rigoler, raconter des blagues et là, ce jour là, nom d'une pipe (il fume aussi la pipe) même pas un verre de cidre bouché, tout juste un pt'it verre du «cite» de l'année à la barrique, même pas le jus, ni encore moins la goutte ! Alors là il est pas content, mais pas content du tout. Comme il dit :

- « ça ne passe pas, ça m'reste sur l'estomac »

et pourtant il digère bien le Jules...! Jules est un bon gars mais là quand même...

- « cette patronne là, c'est pas une patronne ».

Voilà nos amis repartis, ce qui ne les empêche pas de faire un bon repas entre eux mais avec une petite arrière pensée, peut-être pas très chrétienne.

Trois jours plus tard notre même équipe chasse toujours le renard, dans un autre endroit du département. Un renardeau se réfugie dans une petite garenne. Les fox-terriers sont mis et heureuse surprise, ce sont 4 renardeaux, des renardeaux magnifiques qui sont acculés...! Et hop, « ni une ni deux » comme on dit chez nous en Mayenne, les renards sont mis dans une caisse et le soir même relâchés... où?... je vous laisse deviner... à la Nouvelière bien sûr ! Et le vendredi suivant, au marché de Meslay notre Anatole était là pour trouver Mr du M (qui a été mis dans la combine).

- « Vous n'me crevez pas, m'sieur, y sont revenus, y sont morts mais y sont revenus quand même ces saletés là, que j'vous dis.

- Mon pauvre Natole, je suis bien désolé, mais le temps me manque je ne vais pas pouvoir venir les chasser cette fois ;

- Mais ce n'est point possible, ma patronne, c'est moi qu'à va tuer c'coup là, si j'y dis ça. A c't'heure elle est sur le marché, è' vendant ses légumes, matin, j'va surtout point li dire... ;

- Si Anatole, tu vas lui dire que je l'attends tout de suite au Cheval Blanc avec Jules, tu sais celui qui sonne au Rallye Cor.»

Quelques minutes plus tard c'était réglé et la patronne qui était arrivée son cafia à la main, en tempêtant :

- « y vont r'in m'laisser et les chasseurs, qu'est-ce qui font... c'est pas croyable... »,

la même patronne ressortait toute peunaude. C'est Jules qui avait pris la parole.

- « On veut bien revenir, mais attention, on ne s'en va pas de chez vous avec la faim et la soif comme l'autre fois. Et je vous préviens on n'est pas des enfants de cœur, on a un bon coup de fourchette et on lève bien le coude ; ça creuse la chasse. »

Je vous laisse deviner la suite. La chasse eut lieu le jour dit. Les renards furent tués. Vous voulez savoir combien ? Quatre pardi ! Bouillon de légumes, omelette aux rillettes à volonté (le plat préféré de Jules), salade, fromage, une crème au chocolat, le cite bouché, café, la petite goutte, la poire du grand-père, autant dire que tout allait bien, tout était bon. Comme disait Jules :

- « on dirait le ptit jésus qui descend en culotte de velours ! ».

Le Jules sortit même sa trompe, les notes n'étaient peut-être pas toutes justes. Le Natole et ses copains poussèrent la chansonnette et puis pour finir tous attaquèrent la belotte. Tout le monde se quittait dans la bonne humeur, peut-être un peu gai et en se disant que « c'était quand même pas de chance ces renards qu'étaient revenus ».

Quand tout ce joyeux monde fut parti et quand ils furent seuls tous les deux le Natole (qu'était en forme) dit à la patronne :

- « allez patronne, y sont quand même des bons gars ces chasseurs là, vin't'en boire une ropestine nous l'avons bin méritée ».



Et là, tous les deux, à la lueur de la lampe à pétrole trinquèrent à la santé des chasseurs... Les poules étaient restées enfermées, les vaches bannaient en attendant la traite, le cochon dans sa soue grognait. Peu importe pour une fois, cela avait été la fête à la Nouvelière...

Je pense à vous Mr F. en écrivant ses mots, vous qui nous avez quittés il y a plus de 50 ans, vous me pardonnerez d'avoir peut-être un peu brodé votre histoire vraie que vous aimiez tant nous raconter. Vous étiez tellement heureux de votre farce. Permettez moi en votre souvenir de la transmettre et la partager avec nos chasseurs mayennais et ne m'en veuillez pas de n'avoir pas donné votre nom et de vous avoir appelé Jules pour l'occasion. Ceux qui se souviennent de vous, vous aurons peut-être reconnu.

Gérard COURCIER



53 - VILLIERS CHARLEMAGNE

Fête chasse & pêche

Dimanche
12 Juin



**Équipage de Vènerie
Rémy Rouxel**
démonstration curée froide

**Grand spectacle
de Fauconnerie**
par Les Ailes de l'Urga

Concours de chiens
Braque de Weimar
Spaniels broussailleurs
Chiens d'arrêt

- Ouverture du terrain à 10h
- Animations par les associations de chasse et de pêche
- Concours régional de trompes de chasses
- Marché du terroir - Exposants
- Jeux - Manèges

Messe de St Hubert | **BALL-TRAP** | **Restauration sur place**

Entrée payante : 3 €

Messe de St-Hubert sur le terrain à 10h30 | Restaurant et restauration rapide sur place



NUMÉROS UTILES

Secrétariat de la Fédération : **02 43 53 09 32**

Service Chasse-environnement DDT : 02 43 49 83 77

Techniciens et agents : ARCANGER J.F. : 06 85 12 79 27
ANGOT D. : 06 80 92 40 42
BOUQUEREL D. : 06 72 90 13 28
GODET O. : 06 82 84 48 69
JAMONT M. : 06 73 37 59 53
MAROUZE E. : 06 70 70 01 42
THEYS J. : 06 82 84 48 66

Conducteurs de chien de sang (UNUCR 53) :

Hervé MOULINET : 06 86 49 19 94
(Délégué départemental) 02 43 00 77 21
Lucie DE LA RIVIÈRE : 06 68 37 78 97
Éric MAROUZE : 06 72 08 68 83
06 70 70 01 42

Lieutenants de louveterie :

Patrick PLANCHAIS : 06 98 49 44 00
Jean-Paul COURCIER : 02 43 02 33 45
Anthony LOINARD : 06 87 28 66 11
Louis DELOMMEAU : 06 80 10 16 64
Patrice GILLES : 06 22 94 99 32
Gérard COURCIER : 02 43 90 09 24
Claude METAYER : 06 70 18 29 66
Jean-Yves de VALLAVIEILLE : 06 08 37 01 40
André BERGERE : 06 19 91 04 44
Renaud BLANCHO : 06 75 81 92 80

Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage :
Z.A. du Berry - 53470 MARTIGNÉ-SUR-MAYENNE
Tél : 02 43 68 69 73 - Fax : 02 43 68 69 21
Courriel : sd53@oncfs.gouv.fr